

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 23 septembre 2025, s'est réuni le Mardi 30 septembre 2025 à 18h00, à la Résidence autonomie Les 4 Vallées à Albertville, sous la présidence de François GAUDIN, Vice-Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 4

Administrateurs présents :

Jean-Pierre	ANDRE
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Laurent	GRAZIANO
Patrick	LATOUR
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Patrick	POUPELLOZ
Elisabeth	REY
Claudine	RODRIGUES
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés :

Sabrina BARBERO	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Yves BRECHE	Ayant donné pouvoir à André THOUVENOT
Naïma KIROUANI	Ayant donné pouvoir à Eliette VIARD GAUDIN
Maguy RUFFIER	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Mardi 30 septembre 2025

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Soisies
La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Milieux, Pallud, Plancherine, Queige, Ragnaux, Sainte-Mélène-sur-Isère
Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venlhon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Petite enfance – Convention de partenariat avec Myriam VACHETTE, psychomotricienne – Ateliers d'éveil corporel – Année 2025

Rapporteur : François GAUDIN

Le CIAS Arlysère organise et met en œuvre la compétence Petite enfance sur le territoire d'Arlysère.

Le CIAS Arlysère souhaite mettre en place des séances d'ateliers d'éveil corporel à destination des jeunes enfants fréquentant les EAJE « Les Doudous » à Hauteluce et à « Galipette » à Beaufort.

Dans ce cadre, il est proposé d'établir une convention avec Myriam VACHETTE, psychomotricienne, afin de fixer les modalités d'organisation des séances au sein des établissements, conformément au projet de convention joint en annexe.

La professionnelle facturera la prestation au CIAS Arlysère pour 4 heures d'intervention à Galipette et 4 heures d'intervention aux doudous : soit 480 € pour des séances d'éveil sensori-moteur, frais de déplacements inclus.

Les interventions se dérouleront sur l'année 2025.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de partenariat avec Myriam VACHETTE pour l'organisation de séances d'ateliers d'éveil corporel sur l'année 2025 selon les modalités mentionnées ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Pour le Président empêché
Le Vice-Président
François GAUDIN

